

Interpellation – Pour de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully

De plus en plus de parents Pulliérans qui travaillent se plaignent du manque de places dans les structures d'accueil du pré- et du parascolaires pour leur(s) enfant(s).

J'informe le conseil communal que, comme pour beaucoup de parents pulliérans, mon enfant ne dispose pas d'une place dans une des structures d'accueil de la commune.

La présente interpellation vise à obtenir des éclaircissements en vue du prochain préavis relatif à la construction de l'Apems de Jules Loth et de Pierre d'Arvel. En effet, les coûts conséquents d'exploitation et de construction des structures qui se situent principalement sur le territoire de la commune de Pully sont financées en majeure par la commune de Pully et par les impôts des Pulliérans, sans que les Pulliérans n'aient de priorité sur l'attribution des places d'accueil.

Selon la loi cantonale vaudoise, pour être reconnu, un réseau d'accueil de jour doit remplir les conditions minimales suivantes, notamment établir une politique tarifaire, définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activités des familles et gérer une liste d'attente centralisée documentant l'offre et la demande.

Questions :

1. Quels sont les critères de priorité du réseau d'accueil et dans quelle hiérarchie ?
2. La Municipalité estime-t-elle que les enfants domiciliés à Pully et dont les deux parents travaillent devraient bénéficier en priorité d'une place dans une structure d'accueil ? Dans le cas contraire, comment la Municipalité justifie-t-elle sa position ?
3. La Municipalité prévoit-elle de revoir les critères d'octroi ? Si oui, quelles sont les pistes de réflexions explorées à cet effet. Dans le cas contraire, pourquoi la Municipalité n'envisage-t-elle pas un réexamen des critères.
4. La commune de Pully a conclu un accord intercommunal avec les communes voisines en matière de structures d'accueil pré- et parascolaire. La Municipalité estime-t-elle que cet accord protège au mieux les intérêts de la population pulliérane aujourd'hui ?
5. Est-ce que la Municipalité entend demander une participation financière aux coûts de construction des Apems de Jules Loth et Pierre d'Arvel aux communes membres du réseau ou l'entier des coûts doit être supporté par les Pulliérans ? Sinon, comment entend-elle demander une participation financière pour les coûts de construction des bâtiments ?
6. Est-ce que la liste d'attente est centralisée, respecte les critères annoncés et l'ordre de priorité en fonction du dépôt des demandes d'inscription ou des exceptions sont faites ? si oui, pour quelle raison ?
7. A quoi correspond l'achat de matériel et de fourniture pour plus de chf 400'000.- en 2023 ?
8. Que représente les frais généraux Pully/Paudex pour un montant de plus d'un demi-million ? Dans quelle proportion est-ce qu'il s'agit de frais pour la commune de Pully et lesquels ?
9. La commune de Lutry a instauré un second service de repas à midi, afin d'optimiser la fréquentation des structures existantes. La Municipalité a-t-elle considéré cette possibilité pour pallier le manque de places dans ses structures d'accueil à midi ?

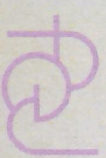
Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Signature 

RAPPORT ANNUEL

2023

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE



Fondation de l'enfance
et de la jeunesse

ÉTATS FINANCIERS

Bilan au 31 décembre

Actifs	2023	2022
	CHF	CHF
Caisses	3'919.58	5'319.05
Banques	970'697.56	1'056'671.73
Débiteurs	203'252.14	195'346.74
Actifs transitoires (dont assurances sociales)	449'760.65	475'458.82
Provision pour perte sur débiteurs	-15'000.00	-15'000.00

Total des actifs

1'612'629.93 1'717'796.34

Passifs

Prêt de la Commune de Pully	0.00	100'000.00
Crédanciers	893'635.25	636'863.09
Passifs transitoires	416'935.55	338'399.55
Avance sur subvention de la Commune de Pully	241'043.82	427'440.09
Etat des Fonds Dons LR	9'815.31	163'873.61
Etat des fonds donateurs	1'200.00	1'200.00
Capital	50'000.00	50'000.00

Total des passifs

1'612'629.93 1'717'796.34

PRODUITS

	2023	2022
Subventions communales Pully, prise en charge du déficit	3'986'396.27	3'490'931.10
Subventions communales Paudex, prise en charge du déficit	441'091.84	461'036.23
Participation de Paudex aux charges	220'374.00	192'596.00
Participation de Belmont aux charges	19'109.80	2'486.25
Subventions cantonales, FAJE et OFAS	3'330'396.40	3'025'715.05
Ecologie à la charge des parents	6'564'221.88	6'121'184.35
Autres produits	339'400.60	328'475.66
Attribution/Prélèvement "Fonds Loterie Romande"	164'058.30	26'126.39

TOTAL DES PRODUITS

15'054'049.09 13'648'550.05

CHARGES

	2023	2022
Salaires	8'291'265.87	7'865'147.32
Remboursement d'assurances maladies	-394'700.05	-367'325.25
Salaires occasionnels	530'705.60	433'220.46
Salaires personnel de maison	852'207.25	765'394.00
Charges sociales	1'534'126.85	1'411'623.03
Formation et autres charges du personnel	428'637.12	315'403.61
Frais administratifs	47'833.14	46'314.91
Frais généraux (Pully / Paudex)	532'634.95	428'531.13
Location, eau, énergie	1'432'166.43	1'188'270.60
Fournitures, matériel, mobilier et entretien	887'52.22	852'48.25
Achats alimentaires	1'391'115.03	1'320'368.78
Achat matériel et mobilier diverses unités	163'307.34	125'332.47
Achat matériel et mobilier don Loterie Romande	154'128.18	26'368.11
Charges financières	3'889.16	4'662.03

TOTAL DES CHARGES

15'054'049.09 13'648'550.05

ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE

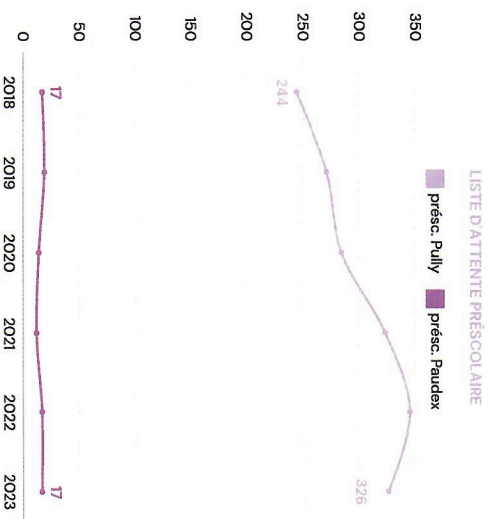


ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE



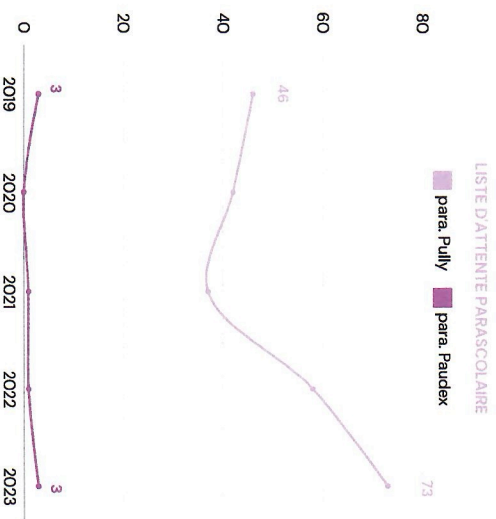
Une croissance de 34% en l'espace de 5 ans

La pression qui s'exerce sur la demande en placement d'accueil ne faiblit pas. Le nombre de familles en liste d'attente continue à augmenter. Trois facteurs contribuent à ce phénomène: la croissance démographique vaudoise qui se situe régulièrement au dessus de la croissance helvétique. Une présence massive des mères sur le marché du travail et des taux d'occupation qui ne cessent d'augmenter.



Malgré l'ouverture de 322 places en parascolaire en l'espace de 5 ans, nous n'arrivons toujours pas à répondre à la demande croissante de besoins de garde des familles.

Bien que la FEJ mette tout en œuvre pour une utilisation efficiente et la plus complète possible des places disponibles, le nombre de familles en attente ne cesse de grandir.



LA LISTE D'ATTENTE